



Avis d'audience par écrit

Le 4 avril 2025

Réf. : 2025-H-104

La CCSN tiendra une audience par écrit pour examiner les garanties financières mises à jour de Cameco Corporation pour l'établissement de McArthur River et l'établissement de Cigar Lake, et envisager une modification de permis pour ce dernier

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires au printemps 2025 afin d'examiner les garanties financières mises à jour de Cameco Corporation (Cameco) pour l'établissement de Cigar Lake et celui de McArthur River. La Commission se penchera aussi sur la demande présentée par Cameco visant à modifier son permis pour l'établissement de Cigar Lake afin d'y intégrer une nouvelle carte du site. L'établissement de Cigar Lake et celui de McArthur River sont situés dans le nord de la Saskatchewan, sur le territoire visé par le Traité historique n° 10 (1906), patrie de la Nation métisse, et sur les territoires traditionnels des Dénésuñinés, des Cris et des Métis.

Conformément à ses permis pour l'établissement de Cigar Lake et l'établissement de McArthur River, Cameco est tenue de maintenir des garanties financières en vue du déclassement qui soient acceptables pour la Commission. Le montant actuel de la garantie financière pour l'établissement de Cigar Lake a été accepté par la Commission en [juin 2022](#). Quant à elle, la garantie financière actuelle pour l'établissement de McArthur River a été acceptée par la Commission en [juin 2019](#).

Le document d'application de la réglementation [REGDOC-3.3.1, Garanties financières pour le déclassement des installations nucléaires et la cessation des activités autorisées](#) de la CCSN exige que les titulaires de permis examinent et révisent périodiquement leurs garanties financières. En 2022, Cameco a présenté à la CCSN des plans préliminaires de déclassement mis à jour et des estimations provisoires des coûts de déclassement pour l'établissement de Cigar Lake et l'établissement de McArthur River. La Commission décidera si elle accepte ou non les nouveaux montants des garanties financières de Cameco.

Cameco a également présenté une demande de modification de permis pour l'établissement de Cigar Lake. La modification proposée intégrerait une nouvelle carte du site reflétant une mise à jour de l'étendue du bail de surface de Cameco pour l'établissement de Cigar Lake.

Mémoires présentés dans le cadre de l'audience

La Commission prendra en considération les mémoires présentés par Cameco et le personnel de la CCSN, ainsi que les interventions écrites. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision sur cette question, après quoi un compte rendu de décision sera publié sur le [site Web de la CCSN](#) et fourni sur demande auprès du Greffe de la Commission. La Commission devrait rendre une décision au printemps 2025.

[Les documents de la demande de Cameco](#) sont disponibles sur le site Web de la CCSN à cncs-ccsn.gc.ca ou fournis sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN qui seront examinés à l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe après le **4 avril 2025**.

Interventions

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à commenter par écrit la demande de Cameco. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **3 juin 2025** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), par l'envoi d'un courriel au Greffe à l'adresse interventions@cncs-ccsn.gc.ca, ou aux coordonnées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN à cncs-ccsn.gc.ca ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des Règles, toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Afin que les renseignements présentés à la Commission soient clairement consignés, tous les participants doivent soumettre au Greffe de la Commission, en même temps que leurs observations détaillées, tous les documents de référence utilisés pour étayer leur position. Les documents de référence doivent être annexés directement au mémoire ou déposés sous pli distinct, selon le cas, pour être pris en compte dans le dossier. Les éléments cités dans le corps des principaux mémoires ou présentés sous forme de liens hypertextes, mais non déposés, ne seront pas considérés comme faisant partie intégrante du dossier ni pris en compte dans les délibérations de la Commission.

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des Règles, la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements susceptibles d'être confidentiels doivent communiquer avec le Greffe de la Commission, avant la date limite de présentation, pour savoir comment demander à la Commission de décider s'il y a lieu de prendre des mesures pour protéger ces renseignements et en quoi ces mesures devraient consister.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur les installations visées, ou pour demander des documents, communiquez avec :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280 rue Slater CP 1046, succ B
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-542-8587 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande de renseignements concernant le demandeur, veuillez communiquer avec :

Robert Schwab
Directeur, Sûreté, santé, environnement et qualité, Établissements de Key Lake et de McArthur River
Cameco Corporation
2121 11e Rue O
Saskatoon SK S7M 1J3
Tél. : 226-930-4297
Courriel : Robert_Schwab@cameco.com
Site Web : <https://www.cameco.com/>

Trent Hamilton
Gestionnaire, Sûreté, santé, environnement et qualité, Établissements de Cigar Lake
Cameco Corporation
2121 11e Rue O
Saskatoon, SK S7M 1J3
Tél. : 306-361-7660
Courriel : trent_hamilton@cameco.com
Site Web : <https://www.cameco.com/>